

Fiche pratique

Vie quotidienne et maladie rare

Insertion professionnelle et maintien dans l'emploi



Travail et droits

En France, toute entreprise d'au moins 20 salariés est tenue d'employer à temps plein ou à temps partiel et quel que soit le type de contrat, 6% de travailleurs handicapés. Les établissements ne remplissant pas ou que partiellement cette obligation doivent s'acquitter d'une contribution à l'AGEFIPH, le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Malgré cela, il n'est pas toujours facile de trouver un travail adapté lorsqu'on est en situation de handicap. Il existe cependant des aides pour vous permettre d'accéder à l'emploi ou d'adapter votre poste.



Les dispositifs existants pour l'insertion dans l'emploi

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (la RQTH)

La **RQTH** (<https://urlz.fr/b6kF>) vous permet de bénéficier d'avantages aussi bien pour trouver un emploi que pour le conserver. La qualité de travailleur handicapé est reconnue par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (**CDAPH** : <https://urlz.fr/cSG6>). Une procédure de RQTH est systématiquement engagée à l'occasion de l'instruction d'une demande d'allocation adulte handicapé (**AAH** : <https://urlz.fr/8qWF>). Il est donc inutile d'en faire la demande séparément. Si vous obtenez la RQTH :

- vous bénéficiez de dispositifs dédiés à l'insertion professionnelle (stages de réadaptation, de rééducation, contrat d'apprentissage...),
- vous bénéficiez de l'obligation d'emploi,
- vous pouvez accéder à la fonction publique, soit par concours aménagé, soit par recrutement contractuel spécifique,
- vous pouvez bénéficier d'aménagement de vos horaires et poste de travail,
- vous pouvez bénéficier de soutiens spécialisés pour la recherche d'emploi au sein, par exemple, des services du Réseau Cap Emploi.

La RQTH est attribuée pour une durée de 1 à 5 ans renouvelable. À l'occasion d'une demande de renouvellement, la RQTH est maintenue tant que la CDAPH n'a pas rendu sa décision.

L'association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

L'**AGEFIPH** (www.agefiph.fr) a pour missions de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises privées. Pour bénéficier de l'offre de services et des aides financières de l'Agefiph, votre handicap doit être reconnu administrativement ou vous devez avoir engagé des démarches de reconnaissance du handicap.

Droit du travail

Retrouvez les dispositifs prévus par le droit du travail (<https://urlz.fr/cSHm>) pour accompagner une personne malade ou en situation de handicap par Santé Info Droits.

Le Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

Le **FIPHFP** (www.fiphfp.fr) est un catalyseur de l'action publique en matière d'emploi des personnes en situation de handicap. Sa mission est d'impulser une dynamique et d'inciter les employeurs publics à agir en favorisant le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi au sein des trois fonctions publiques.

Il aide les employeurs publics à remplir leurs engagements vis-à-vis des personnes en situation de handicap et à atteindre le taux légal d'emploi de 6%. Par ses financements et les partenariats qu'il noue, il incite les employeurs à mettre en œuvre des politiques d'inclusion professionnelle ambitieuses et à contribuer au changement de regard.



Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification

Les **GEIQ** (www.geiq-emploiethandicap.com) rassemblent des entreprises facilitant l'intégration professionnelle de travailleurs handicapés par la professionnalisation et la montée en compétence (contrats de professionnalisation).

LADAPT

LADAPT (www.ladapt.net) est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique. Elle accompagne la personne handicapée dans son combat ordinaire, celui de sa vie quotidienne pour que nous puissions « Vivre ensemble, égaux et différents ». LADAPT organise la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH).

La médecine du travail

La **médecine du travail** (<https://urlz.fr/55XU>) est la référence médicale de votre lieu de travail. Il émet un avis indispensable suite à votre demande pour :

- aménager votre poste de travail,
- adapter vos horaires de travail
- prétendre à un des dispositifs comme reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

Les Pôles Santé Travail (www.polesantetravail.fr) : Le suivi de santé au travail est l'un des outils du Médecin du Travail pour agir en prévention des risques professionnels. L'équipe du Pôle Santé Travail se rend dans l'entreprise pour conseiller sur les équipements de protections, adapter les postes de travail, effectuer des mesures, réfléchir sur l'organisation de travail, etc.

Vous pouvez également y rencontrer des Assistants Santé Travail, des Intervenants en Prévention des Risques Professionnels qui viendront en complément de vos interlocuteurs habituels.

Les Pôles Santé Travail n'existent que dans le nord de la France mais vous pouvez retrouver des équivalents dans chaque région (à **Paris**, **Lyon**, **Rennes**, **Strasbourg**...)

Sites de recherche d'emploi pour les travailleurs handicapés

- Capemploi.net
- Handipole.org
- Handi-cv.com
- Hamploi.com
- Handiquesta.com



Service de Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés

Présent dans chaque département, sélectionné et financé par l'AGEFIPH, le **SAMETH** (<https://urlz.fr/cPZN>) est un organisme spécialiste du maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Il apporte à l'employeur et au salarié toute l'information sur la démarche de maintien dans l'emploi. En fonction des besoins et de la complexité de la situation, il les accompagne dans la recherche de l'aide adéquate pour maintenir le salarié dans l'entreprise.

Le SAMETH peut faire appel aux aides et dispositifs de droit commun existants (temps partiel thérapeutique, contrat de rééducation professionnelle...) mais aussi aux prestations et aux aides de l'offre d'interventions de l'AGEFIPH.

Si aucune solution ne peut être trouvée dans l'entreprise, il fait le lien avec Pôle emploi ou Cap emploi, qui accompagnera le salarié dans la recherche d'un nouvel emploi.

Mesures existantes

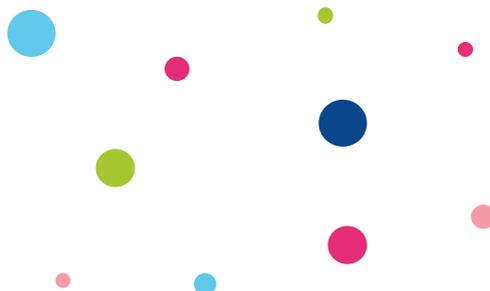
- La **RQTH** (<https://urlz.fr/b6kF>) : La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
- **Travailler avec un handicap** (<https://urlz.fr/cQ06>) par la FNATH 2010
- **L'emploi des personnes handicapées** (<https://urlz.fr/cQ07>) par le Ministère de l'emploi

Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées



La SEEPH, c'est des actions concrètes pour faciliter le recrutement. Un peu partout en France seront organisés des événements pour favoriser la rencontre entre entreprises et demandeurs d'emploi :

www.semaine-emploi-handicap.com





RESSOURCES DOCUMENTAIRES

- **Les cahiers d'Orphanet** : « Vivre avec une maladie rare » : <https://urlz.fr/cQ14>
- **Fiche infos** : Faire reconnaître ma maladie chronique rare, mes contraintes, un handicap, un atout dans mon travail ? <https://urlz.fr/cQ3h>
- **Fiche infos** : Je travaille, Je suis atteint d'une maladie chronique rare... Comment en parler ? <https://urlz.fr/cQ3h>
- **Travailler avec un handicap** par la FNATH 2010 : <https://urlz.fr/cQ06>
- **L'emploi des personnes handicapées** par le Ministère de l'emploi : <https://urlz.fr/cQ07>



APPLICATION



Handicap et travail, toutes les informations concrètes pour les travailleurs handicapés ou ceux qui le deviennent sur les démarches et dispositifs d'accès à l'emploi ou de maintien en emploi, créée par la FNATH et l'AGEFIPH : <https://urlz.fr/cQ3J>

▶ TUTORIELS VIDÉOS

Conséquences de la maladie auto-immune/auto-inflammatoire sur mon activité professionnelle. Comment gérer ? Rôle du médecin du travail et de la MDPH ? Par la Filière de santé FAI²R : www.youtu.be/7prg9jMhLY8

Comment adapter mon activité professionnelle ? Par la Filière de santé FAVA-Multi : www.youtu.be/yR38-bPoBbc



En savoir

Vie quotidienne et Maladies Rares : Retrouvez l'ensemble de vos fiches pratiques dans votre onglet « Vie quotidienne » sur le site de la Filière des maladies auto-immunes et auto-inflammatoires rares FAI²R.